

DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2025 / 2026 BAS-RHIN

Chers parents,

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2025 / 2026 seront ouvertes à partir **du jeudi 5 juin 2025**, en vous connectant sur le site :

www.fluo.grandest.fr/scolaire

- Les familles devront créer un **compte « tuteur »** avant de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) au transport scolaire.
Un seul compte par famille, auquel sera rattaché le(s) enfant(s).

Reconduction : se connecter avec votre identifiant et votre mot de passe et procéder au renouvellement de la ou des demandes.

- Les demandes de gardes alternées devront être faites sur le site.
- L'insertion d'une photo **est obligatoire** quel que soit le mode de transport.

Attention : les dossiers sans photo à la suite de « photo non conforme » ne pourront pas être traités quel que soit le mode de transport, même après paiement.

Si l'élève a déjà une carte billettique (Badgéo ou SimpliCités), il n'aura pas de nouvelle carte.

SNCF

Pour les demandes d'abonnement scolaire faites/validées après le 15 août, l'achat par la famille auprès de la SNCF d'un abonnement provisoire personnalisé (mensuel ou hebdomadaire) sera nécessaire en attendant d'avoir l'abonnement définitif. Ce(s) titre(s) pourra(ont) être remboursé(s), après réception de l'abonnement définitif, auprès de la SNCF.

Coordonnées utiles : prioritairement le mail, via le formulaire contact disponible sur le site <https://www.fluo.grandest.fr/faq/contact-transport-scolaire-fluo/>

Si problème d'instruction uniquement : tél : 03 88 15 38 99

L'ensemble des horaires de la rentrée 2025 sera consultable dès le 18 août sur le site www.fluo.grandest.fr. Nous vous invitons à consulter ce site quelques jours avant la rentrée scolaire, pour vous faire confirmer les horaires.

Le secrétariat

PJ : flyer explicatif

À partir du 5 juin 2025

INSCRIVEZ-VOUS

AU TRANSPORT SCOLAIRE !



Rendez-vous sur

fluo.grandest.fr/scolaire

et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF !

Pour les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) :



un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** (+ d'infos en dernière page)



un aller-retour quotidien



un tarif pour les **ayants droit** collégiens et lycéens : 105 €



la gratuité pour les élèves de primaire

Le saviez-vous ?

La participation des familles correspond à 7% **du coût réel du transport (1450 €/an/élève)** mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les 93 % restants sont pris en charge par la Région et donc par l'ensemble des contribuables du Grand Est, indépendamment de leur usage des transports scolaires, soit 1345 €/an/élève.

Comment s'inscrire ?

Une inscription en 4 étapes :

1. Rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**. Des tutoriels sont disponibles sur cette page pour vous aider.
2. Cliquez sur « **Mon dossier transport scolaire** » : une nouvelle page s'ouvre.
3.
 - a. Il s'agit de votre première inscription au transport scolaire ? Cliquez sur « Je crée un compte ».
 - b. Vous avez déjà inscrit un de vos enfants au transport scolaire de la Région Grand Est ? Connectez-vous à votre compte.
4. Remplissez le formulaire en vous reportant au tutoriel si besoin.

Inscrivez-vous avant le 11 juillet pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée¹.

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (lycées généraux, CFA, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) sont considérés comme **ayants droit** et bénéficient du transport scolaire, s'ils répondent aux trois critères cumulés ci-dessous :

- Résider en Région Grand Est,
- Être scolarisés dans une commune autre que la commune de résidence,
- Être scolarisés conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Dans tous les cas, **vous devez obligatoirement procéder à l'inscription de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire**, de la maternelle au lycée.

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	0 €
Collégiens et lycéens	105 €	251 €

Pour toute information sur le transport scolaire Fluo, rendez-vous sur fluo.grandest.fr/scolaire